

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et sur l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

ARRETE de la PRESIDENTE n°A202507-19 en date du 08/07/2025 pouvant être consulté au siège et à l'Espace Loire de la Communauté de Communes, dans les 11 mairies membres et sur le site <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/rubrique/enquete-publique/>

### Enquête publique du lundi 08 septembre à 9h au mercredi 15 octobre 2025 à 17h

**Objet de l'enquête :** La Communauté de Communes Sèvre et Loire a arrêté son projet de PLUi (comprenant le zonage d'assainissement des eaux usées en annexe) en Conseil Communautaire du 21 mai 2025. L'enquête permet à toute personne qui le souhaite de prendre connaissance et de porter des observations sur les projets de PLUi et de zonage d'assainissement des eaux usées.

#### Où consulter le dossier d'enquête publique ?

- En papier, au siège de la Communauté de communes (1 place Charles De Gaulle à Vallet), à l'Espace Loire de la Communauté de communes (ZA de la Sensive – 84 rue Jean Monnet à Divatte sur Loire) et dans les mairies de Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Vallet et Saint-Julien-de-Concelles aux jours et heures habituels d'ouverture.
- En dématérialisé, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/> et sur un poste informatique mis à disposition dans les lieux d'enquête publique mentionnés précédemment.

#### Comment donner son avis sur le dossier ?

- Sur les registres d'enquête publique papier** mis à disposition au siège de la Communauté de communes à Vallet, à l'Espace Loire de la Communauté de communes à Divatte-sur-Loire et dans les 11 mairies de la Communauté de communes.
- En écrivant avec l'objet « Enquête publique PLUi », à l'attention de la commission d'enquête :

**Par courrier**, à l'Espace Loire de la Communauté de communes (ZA de la Sensive - 84 rue Jean Monnet La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte-sur-Loire)

**Par mail** à l'adresse suivante : [enquete-publique-6370@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6370@registre-dematerialise.fr)

- Sur le registre d'enquête dématérialisé** disponible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/>

Pour être recevables, l'ensemble des observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

#### Quand prendre contact avec les commissaires enquêteurs ?

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nantes et composée de Messieurs René PRAT, Alain MAILLARD et Pierre BACHELLERIE, se tiendra à la disposition des habitants pendant les créneaux des 17 permanences suivantes :

Date	Horaire	Lieu
Lundi 08 septembre	9h à 12h30	Siège de la Communauté de communes Sèvre et Loire à Vallet
Mardi 09 septembre	16h à 18h30	Mairie de la Boissière-du-Doré
Vendredi 12 septembre	14h à 17h	Mairie de Divatte-sur-Loire
Samedi 13 septembre	9h à 12h	Mairie de Saint-Julien-de-Concelles
Mardi 16 septembre	9h à 12h30	Mairie de La Regrippière
Mardi 16 septembre	15h à 19h	Mairie de La Remaudière
Samedi 20 septembre	9h à 11h30	Mairie de Vallet
Vendredi 26 septembre	8h30 à 12h30	Mairie de Le Pallet
Vendredi 26 septembre	14h à 17h	Mairie de Mouzillon
Samedi 27 septembre	9h30 à 12h	Mairie de Le Loroux-Bottereau
Lundi 29 septembre	17h à 19h	Mairie de La Chapelle-Heulin
Mercredi 01 octobre	8h30 à 12h	Mairie de Le Landreau
Mercredi 01 octobre	14h à 17h	Mairie de Saint-Julien-de-Concelles
Samedi 04 octobre	9h à 12h	Mairie de Divatte-sur-Loire
Mercredi 08 octobre	9h à 12h	Mairie de Le Loroux-Bottereau
Mercredi 08 octobre	13h30 à 17h30	Mairie de Vallet
Mercredi 15 octobre	13h30 à 17h	Espace Loire de la Communauté de communes à Divatte-sur-Loire

Chaque permanence sera ouverte à tous les habitants du territoire de la Communauté de communes peu importe leur commune de résidence ou la commune concernée par leur demande. Se munir de la (les) référence(s) cadastrale(s) si la demande concerne un secteur précis.

#### Où se renseigner à l'issue de l'enquête publique ?

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'Espace Loire et au siège de la Communauté de communes et dans les 11 mairies membres, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Après l'enquête publique unique, les projets de PLUi et de zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes Sèvre et Loire, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des remarques éventuelles des Personnes Publiques Associées, seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire.

La Présidente, Christelle BRAUD

Communauté de Communes Sèvre & Loire, Siège intercommunal • Espace Sèvre • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet